



Maison construite sur un terrain payer par mes parents

Par **datatec73**, le **17/06/2014 à 19:51**

Bonjour,
Ma maison est construite sur un terrain payer par mes parents il y'a 20 ans. A l'époque le notaire ne nous a pas proposé de faire un acte de donation. La seule preuve et le transfert des fonds au notaire.
Si je devais me séparer à quoi puis-je prétendre ? La valeur du terrain est-elle revalorisable ?
Merci de votre réponse
Bien cordialement

Par **aguesseau**, le **17/06/2014 à 20:48**

bjr,
il ne faut pas mélanger le titre et la finance.
vos parents pouvaient payer l'achat du terrain et qu'il soit quand même à votre nom.
Si le terrain est au nom de vos parents, la maison leur appartient.
vous parlez de séparation, séparation d'avec qui ?
la réponse diffère selon que vous êtes mariés, pacsés ou concubins.
cdlt

Par **datatec73**, le **17/06/2014 à 22:00**

Bonsoir
Le terrain est au nom de ma femme et moi nous sommes sous le régime de la communauté
Cdlt